

DEBAT NATIONAL SUR L'ECOLE

Organisé au

Lycée Pierre et Marie CURIE
33, rue du calvaire
BP 71
76210 BOLBEC Cédex

Les 3 et 4 décembre 2003

En préambule, il est rappelé la mission fondamentale de l'école : la transmission des savoirs, mais aujourd'hui, l'école a aussi pour objectif la transmission de valeurs, d'établir des repères relationnels face aux manquements parentaux et familiaux.

La première partie du débat a conduit les participants à faire un état des lieux ou un constat du fonctionnement de l'école en général tout en insistant sur le fait que ce débat était surtout centré sur le fonctionnement du lycée professionnel en particulier.

La réussite des élèves aux examens est jugée comme essentielle par les professeurs, bien que le développement de l'aspect relationnel entre adultes et adolescents ne soit pas négligé. La transmission des savoirs s'accompagne maintenant de la transmission des savoirs faire et du savoir être. A l'unanimité, il est reconnu qu'une petite structure (500 élèves en lycée professionnel) permet une meilleure qualité du travail et une connaissance de l'élève plus approfondie.

La taille des établissements est à mettre en relation avec les formes de violence. L'anonymat dû à la taille de certains établissements permet à la violence de s'exprimer davantage. Lorsque les adultes sont très présents dans un établissement, la violence est contenue.

L'orientation en lycée professionnel ne résulte pas d'un choix délibéré mais plus souvent d'un choix imposé par défaut.

La crise de l'école n'est pas un phénomène propre à l'école mais est le reflet d'une crise plus vaste qui touche à la fois les entreprises et les familles, c'est une crise de société dont l'école n'est que le lieu d'expression du malaise des jeunes.

Comment améliorer la reconnaissance et l'organisation de la voie professionnelle ?

Le lycée professionnel est un lieu où les élèves reprennent confiance après quelquefois des années d'échec ou de non réussite au collège. Les élèves reconnaissent qu'au lycée professionnel les enseignants ont davantage conscience de leur rôle d'éducateur et par là même sont plus proches des élèves puisqu'ils consacrent davantage de temps à l'écoute des adolescents.

Le débat s'est essentiellement centré sur l'orientation des élèves à l'issue de la classe de troisième. Sans remettre en cause le principe de l'orientation, les principaux griefs concernent l'information qui semble insuffisante ou parfois même erronée et le choix par défaut. Actuellement l'affectation dépend plus de la compétence que la motivation. Reconnaître et accepter le droit à l'erreur serait un réel progrès. Il semble nécessaire de créer davantage de passerelles pour permettre aux élèves victimes d'erreur d'orientation de poursuivre leur scolarité sans attendre la fin de l'année scolaire et perdre ainsi une année, sachant que la plupart des élèves ont déjà une année de retard à leur entrée au lycée professionnel.

Les élèves de collège n'ont qu'une très faible connaissance des métiers. L'organisation de stages de découverte des métiers en lycée professionnel est une solution qui reste insuffisante puisque les élèves ne découvrent que les filières qui sont proches de leur établissement.

De nombreux élèves de collège privilégient un établissement proche de leur domicile plutôt qu'une filière donnée pour des raisons qui sont souvent liées à leur milieu familial : les familles n'ont pas souvent les moyens financiers pour permettre une scolarité à leurs enfants en un lieu éloigné de leur domicile.

Il serait souhaitable que des élèves scolarisés en lycée professionnel puissent intervenir auprès des élèves des collèges pour présenter leurs filières.

D'une façon générale les intervenants ont fait le constat que les informations sur les métiers doivent être faites dès la classe de quatrième du collège. Un projet professionnel doit être l'objet d'une réflexion sur plusieurs années et non pas une décision prise dans l'urgence d'un calendrier d'orientation.

Les professeurs de collège n'ont globalement aucune connaissance du milieu professionnel en général et des filières professionnelles en lycée en particulier. Il est nécessaire que les professeurs de collèges aient davantage de liens avec leurs homologues des lycées professionnels et qu'ils soient mieux informés du contenu des programmes, des compétences attendues à l'entrée en lycée et des possibilités d'emplois au niveau local.

L'intervention de professionnels en lycée est nécessaire pour favoriser la liaison lycée entreprise, sous forme de conférence dans le cadre de la connaissance des métiers ou en qualité de formateur complémentaire auprès d'un enseignant de filière.

Le recrutement des futurs professeurs à l'IUFM devrait être repensé. Les enseignants qui se dirigent vers la voie professionnelle devraient avoir une formation professionnelle approfondie ou une expérience de plusieurs années en entreprise.

Les intervenants ont aussi fait remarquer que les élèves, dans leur cursus scolaire, doivent suivre des périodes de formation en entreprise et qu'à cette occasion ils tiennent à rappeler le rôle de formateur des tuteurs. Trop d'entreprises négligent ce rôle du formateur. Il serait peut-être intéressant de confier l'encadrement des stagiaires à des personnels, proches de l'âge de la retraite, qui plutôt qu'être licenciés, pourraient très utilement assumer cette tâche et faire profiter les jeunes de leur expérience. Ce qui contribuerait à valoriser les salariés en fin de carrière.

Le dernier point soulevé concerne les relations entre les entreprises et les lycées professionnels. Ces relations seraient certainement améliorées si chaque lycée professionnel était doté d'un poste de chef de travaux.

Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

Le débat a d'abord porté sur la définition même d'un élève en grande difficulté. Trois niveaux de grande difficulté ont été définis dans le cadre d'un cursus en lycée professionnel :

La non maîtrise de l'écriture et de la lecture est la première difficulté qui interdit toute formation.

La non compréhension des consignes de travail qui est un lourd handicap dans le domaine professionnel.

L'impossibilité de reproduire des apprentissages du fait de la non mémorisation.

Les élèves en grande difficulté ne parviennent pas à progresser de manière significative dans un contexte scolaire normal c'est à dire au sein d'une classe. L'aide individualisée, sous sa forme actuelle, n'apporte pas de résultats satisfaisants. Les lacunes des élèves sont trop importantes. L'aide individualisée est généralement perçue négativement par les élèves, ils la considèrent plus comme une sanction que comme un moyen de surmonter leurs difficultés.

Les élèves en grande difficulté peuvent être intégrés à un groupe (surtout en enseignement professionnel) mais en classe entière ils ne réalisent aucun progrès significatif.

Seule une aide personnalisée, en direction d'un ou de deux élèves, est en mesure de les faire progresser. L'enseignant doit alors être le référent, le tuteur de l'élève. Souvent ces élèves n'ont pas conscience, lorsqu'ils arrivent au lycée professionnel de l'étendue de leurs propres difficultés.

D'une manière générale, il semble illusoire de prétendre amener à la réussite en lycée professionnel des élèves en grande difficulté sans un accompagnement et une progression adaptée à chacun.

La consultation des dossiers scolaires des élèves repérés en grande difficulté au lycée professionnel indique très souvent que les difficultés étaient déjà signalées dès l'entrée en classe de sixième. Le collège n'a pas apporté de solution à ses élèves, au contraire il n'a fait que renforcer leur sentiment d'échec et de déception vis à vis du système éducatif.

Repérer les élèves en grande difficulté demande du temps (environ deux mois en lycée professionnel), et les enseignants regrettent le temps des évaluations à l'entrée en classe de seconde BEP qui permettraient très rapidement de connaître les élèves qui risquaient de retrouver en très grande difficulté.

Pour certains élèves, les lacunes sont telles qu'il serait souhaitable de faire intervenir un professeur des écoles détaché dans le lycée professionnel. Il s'agit souvent d'élèves récemment arrivés en France qui ne maîtrise pas correctement la langue française.

Actuellement, seule l'aide personnalisée à moyen terme (3 années par exemple) permettra de combler les difficultés de ses élèves. D'où, peut-être la nécessité d'envisager une progression sur trois années pour atteindre le niveau du BEP.

En conclusion, les élèves en très grande difficulté doivent bénéficier d'un enseignement adapté.

Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'état et des collectivités territoriales ?

A l'unanimité, des personnes présentes lors de ce débat, l'efficacité de l'école n'exige pas plus de décentralisation. Cette décentralisation sera source d'inégalités ; Chaque Région ne disposant pas des mêmes moyens pour la formation. La politique éducative de chaque région sera définie par des élus qui n'auront pas nécessairement les mêmes priorités.

La crainte des personnels est de voir se modifier la structure des établissements. Les personnels ATOS (qui assurent la restauration, l'entretien des locaux et des bâtiments) pourraient disparaître au profit de sociétés privées qui répondraient à des appels d'offre. Les agences comptables pourraient même être regroupées au profit de pôle de gestion au niveau régional. A l'heure où l'on parle d'autonomie des EPLE, ceux-ci se verraient vider d'une partie de leur communauté éducative.

On peut alors imaginer des pertes d'emplois.

De nombreux pays étrangers ont calqué leur système éducatif sur le nôtre pour sa qualité et son organisation. A l'heure où l'on préconise un meilleur encadrement des élèves, la décentralisation risque de se traduire par une diminution de la qualité de notre système éducatif.

A l'issue du débat, 3 priorités sur l'école ont été sélectionnées :

1 Dans tous les lycées professionnels, le nombre d'élèves ne doit excéder 500.

2 Tous les lycées professionnels, y compris les lycées professionnels du secteur tertiaire, doivent être dotés d'un poste de chef de travaux.

3 Tous les élèves reconnus en très grande difficulté doivent bénéficier d'un enseignement adapté.